

## INFORMATION PRESSE

Paris, le 23 mars 2021

### Vaccination contre la Covid en France Au 23 mars 2021, près de 9 120 000 injections ont été réalisées

#### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 6 595 920 personnes ont reçu au moins une injection (soit 9,8 % de la population totale et 12,6 % de la population majeure) et 2 522 337 personnes ont reçu deux injections (soit 3,8 % de la population totale et 4,8 % de la population majeure)<sup>1</sup>.

<i>Données provisoires</i>	<b>Injections des dernières 24 heures</b>	<b>Cumul au mois de mars</b>	<b>Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)</b>
<b>1<sup>ères</sup> injections</b>	240 109	3 596 115	6 595 920
<b>2<sup>èmes</sup> injections</b>	42 016	900 618	2 522 337
<b>Total</b>	<b>282 125</b>	<b>4 496 733</b>	<b>9 118 257</b>

#### 2. Quels sont les publics prioritaires ?

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD (~5,8 millions de personnes) ;
- Les professionnels et intervenants de santé (~2,5 millions de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités (~5,1 millions de personnes) :
- Les pompiers (~0,3 million de personnes) ;
- Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,4 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

---

<sup>1</sup> Données provisoires en attente de consolidation

### **3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?**

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s'ouvrir régulièrement. Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet [www.santé.fr](http://www.santé.fr) ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

**Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)**